

## SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPIZET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 septembre 2022

Présents : AUDONNET Sylvie, BECKER Pascal, DUMAINE Christelle, LACROIX Elisabeth, MENETRIER Alexandre, PINARD Marie-Jeanne, ROUSSET Christian, SAVY Stéphane, SOUPIZET Daniel, WAPELHORST Claudine.

Absent : BURBAUD Didier donne pouvoir à MENETRIER Alexandre.

Monsieur BECKER Pascal a été nommé secrétaire.

### **2022-07-01 PERSONNEL**

*Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité*

M. le Maire informe les conseillers que Mme RAES Christelle est en arrêt maladie dans la mesure où elle s'est fracturé un orteil.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une partie des tâches peuvent momentanément être assumées par d'autres employées mais qu'il est néanmoins nécessaire de prévoir un remplaçant pour d'autres.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent polyvalent suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 12/35<sup>ème</sup>, du 09/09/2022 au 07/10/2022
- que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- de charger le maire ou l'un de ses adjoints de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **2022-07-02 ASSAINISSEMENT**

*Convention pour le contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif*

Devant les modifications continuelles de la réglementation et la responsabilité que cela implique, M. le Maire informe le conseil municipal que les services de la SAUR ont été contactés pour envisager la mise place de la sous-traitance des contrôles des branchements au réseau d'assainissement collectif.

Les contrôles seraient effectués par la SAUR et facturés directement aux propriétaires des maisons.

Cette mission n'aurait aucune incidence financière sur le budget de la commune.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour la sous-traitance des contrôles des branchements au réseau d'assainissement collectif. Il charge le Maire ou l'une de ses adjointes de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**2022-07-03 ASSAINISSEMENT***Convention d'assistance pour investigation sur le réseau collectif*

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la réunion avec les représentants de Charente Eaux concernant les lagunes, le syndicat a proposé d'assister la commune dans la réalisation d'une inspection de tout le réseau d'assainissement collectif de la commune.

Cette mission d'assistance est constituée des éléments suivants :

- Assistance à l'établissement d'un dossier de demande de subvention
- Assistance à la passation de marché
- Suivi des prestations et réalisation d'une analyse synthétique

La participation financière de la commune s'élèverait à 1200 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour missionner Charente Eaux afin d'assister la commune dans un projet de réalisation d'une inspection de tout le réseau d'assainissement collectif.

Il charge le maire ou l'une de ses adjointes de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**2022-07-04 LOGEMENT***Prolongation du conventionnement des logements*

Le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la préfecture stipulant que la convention signée avec l'Etat en 1981 pour le conventionnement des deux logements place des tilleuls arrive à échéance le 30/06/2023.

Si le conseil municipal ne souhaite pas sa reconduction, il doit le notifier à la préfecture par acte notarié authentique avant le 31/12/2022.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal envisagerait plutôt de ne pas reconduire la convention mais voudrait de plus amples renseignements concernant les conséquences sur les aides au logement du locataire et sur la procédure exacte à suivre avant de prendre une décision définitive.

Il charge le maire ou l'une de ses adjointes de contacter les services concernés pour plus d'information

**2022-07-05 CIMETIERE***Réparation du mur*

Le Maire informe le conseil municipal que le mur du cimetière est en mauvais état et qu'une partie de la maçonnerie située à côté de ce qui avait déjà été réparé est en train de s'effondrer.

M. MENETRIER Alexandre sort de la salle.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord, dans un souci de continuité, pour la restauration de la partie du mur qui est détériorée dans les conditions similaires à celles de la partie déjà faite.

Il charge le maire ou l'une de ses adjointes de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**2022-07-06 FONCIER***Vente de la parcelle F 65*

Le Maire informe le conseil municipal que la parcelle F 65 située le long de la route du stade, d'une surface de 1628 m<sup>2</sup> au total, intéresserait un agent immobilier pour la construction d'une maison

d'habitation.

Le conseil municipal doit se prononcer sur son accord et sur le prix du terrain.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donnerait son accord de principe pour la vente de la parcelle F 65 de 1628 m<sup>2</sup>. Cependant, avant de prendre une décision définitive, il souhaiterait que soit étudiée une solution globale avec la parcelle contigüe F 64 de 1678 m<sup>2</sup> pour un projet regroupant plusieurs maisons.

Il charge le maire ou les conseillers municipaux intéressés d'étudier le dossier et de faire de nouvelles propositions.

## **2022-07-07 INFORMATIQUE**

*Renouvellement du contrat d'acquisition du logiciel et de prestations de services*

Le maire informe le conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services arrive à échéance. Il est donc proposer de renouveler le contrat pour une durée de trois ans.

M. le maire expose au conseil municipal les différents éléments de la convention proposée dont les couts détaillés comme suit :

Cession du droit d'utilisation : 2160 € HT par an.

Maintenance et formation : 240 € HT par an.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour la reconduction du contrat d'acquisition de logiciels et des prestations de services avec Segilog.

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints de signer le contrat n°2022.08.1474.06.000.M00.004539 et de le retourner à la société.

## **2022-07-08 CONTRATS**

*Ré-étude des différents contrats*

Le maire informe le conseil municipal que différents contrats vont être réétudiés :

- Assurance : pour une assurance juridique plus complète et adaptée aux évolutions des situations rencontrées par les communes.
- Parc de photocopieurs avec la suppression du besoin à l'école

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge le Maire ou l'un de ses adjoints de contacter les différents partenaires envisagés pour obtenir différentes offres qui seront présentées lors d'une prochaine réunion.

## **2022-07-09 CENTRE SOCIO-CULTUREL DU CONFOLENTAIS**

*Convention Aide aux familles Année 2022*

N'ayant pas reçu de documents auparavant, après avoir demandé par téléphone, le maire informe le conseil municipal de la réception des deux conventions habituelles de la part du centre socioculturel du confolentais.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide de verser une aide aux familles fréquentant l'Accueil de loisirs en fonction de la grille de tarification 2019 votée par le conseil d'administration du CSC.

Il autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **VOIRIE – Plantation d'arbres**

Le Maire propose au conseil municipal que quelques arbres soient ajoutés pour créer un peu plus de zone d'ombrage.

## **REPAS ANNUEL : Date, professionnel...**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le repas annuel offert aux personnes de 62 ans et plus au 31/12/2022 serait programmé pour le 20 novembre.

Les invitations seront envoyées début octobre. Le choix du menu est fait mais la surprise est gardée pour les convives.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Mise en sécurité Maison WENTFORD : La procédure légale est quasiment terminée. La commune est dans l'attente du document final établi par l'avocate.

Point rentrée scolaire : Mme JATIAULT accueille 22 élèves répartis comme suit : 8 CE1 et 14 CE2

Local chasse: Les travaux réalisés par les membres de la société de chasse avancent bien. La chape est coulée et la moitié des murs est montée.

Armoire à livres: Un meuble ancien qui allait être déposé en déchèterie a été récupéré et installé sous les halles pour devenir une boîte à livres. Grâce à l'implication de bénévoles, il va être alimenté et surveillé très régulièrement. La commune les en remercie.

Travaux Rue de la mairie: Les travaux sont toujours en cours de réalisations. Il manque encore deux factures pour solder ce projet.

Règlement du cimetière: La commission se réunira prochainement pour étudier le règlement du cimetière. La date sera fixée avant la prochaine réunion de conseil municipal.

Antenne relais: Le site est validé par le propriétaire de la parcelle choisie et par l'entreprise. Légalement, les travaux devraient être terminés avant le 17 avril 2023.

Installation d'un artisan: Le maire informe le conseil municipal de l'installation de Mickael LAVERGNE en tant que plombier sur la commune. Il lui souhaite une belle réussite.

Déploiement de la fibre: Les travaux continuent d'avancer mais il est impossible d'avoir des délais précis.

La séance a été clôturée à 22h53